



## ÉVALUATION DE FIN D'ANNÉE PLAN DE LUTTE



"83.1. Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence. Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de comptes affecté à la région où se situe l'école.

### 2025-2026

|                           |                                        |                                                                         |                     |
|---------------------------|----------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| L'école :                 | <u>Centennial Regional High School</u> | Partagé avec le conseil<br>d'établissement                              | <u>10 Juin 2026</u> |
| Directeur /<br>Directrice | <u>Jennifer LeHuquet</u>               | Partagé avec les<br>enseignants et personnel<br>scolaire                | <u>9 juin 2026</u>  |
|                           |                                        | Partagé avec les parents                                                | <u>10 juin 2026</u> |
|                           |                                        | Soumis au directeur des service complémentaires et au directeur général | <u>11 juin 2026</u> |

#### Priorités du plan de lutte contre l'intimidation et la violence

Augmenter le nombre d'élèves qui se sentent en sécurité à l'école.  
Diminuer le nombre d'événements liés à l'intimidation et à la violence.  
Réduire la proportion d'élèves vivant de l'anxiété ou de la dépression modérée à sévère à l'école.  
Mettre en place un processus visant à améliorer le climat scolaire.

#### Les actions / initiatives à maintenir ou abandonner (mesure 2 du plan de lutte)

Nous poursuivons nos mesures de prévention déjà en place. Nous évaluons également la possibilité d'offrir un nouvel atelier destiné aux élèves et aux familles sur la cybercriminalité, en partenariat avec notre infirmière du CLSC.

#### Les actions / initiatives à maintenir ou abandonner pour la section des VACS (violences à caractère sexuel)

Nous maintenons les mesures de prévention déjà en place concernant la violence sexuelle. Cette année, les présentations offertes par la Maison de Jonathan ont connu beaucoup de succès auprès de nos élèves plus âgés, et nous souhaitons renouveler l'expérience l'an prochain.

### **Les actions / initiatives à maintenir ou à abandonner pour l'intimidation ou violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale**

Nous soutenons les initiatives du comité Diversité et inclusion ainsi que la promotion de différents ateliers visant le développement de l'affirmation de soi et l'apprentissage de réponses appropriées face à des propos ou gestes discriminatoires.

### **Les actions / initiatives à développer pour l'an prochain**

Nous devons développer une meilleure procédure permettant aux élèves de signaler des incidents lorsqu'ils craignent les répercussions liées au fait de dénoncer ce qui s'est passé. Certains élèves craignent d'être perçus comme des « délateurs » et redoutent des représailles plus importantes de la part des intimidateurs lorsqu'ils parlent à des adultes. Nous mettrons en évidence le rôle important du témoin dans notre code de conduite et rappellerons aux élèves la possibilité de signaler une situation de manière anonyme. De plus, la promotion d'une relation positive entre les élèves et le personnel demeurera une priorité.